

CARTLY SÀRL
+41 58 255 03 44

Rue du Tilleul 1
1700, Fribourg, Suisse



RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

La participation de l'entreprise au développement durable s'illustre concrètement : Achat d'arbres au sein de la société [Almighty Trees](#) dans des massifs forestiers en Suisse et à l'étranger, dans le but de couvrir l'empreinte carbone de l'entreprise.

CARTLY SÀRL (ci-après également dénommé « CARTLY® ») est un service, fondé en 2021, qui propose à ses clients un accès à une plateforme permettant la création et la gestion de cartes de visite virtuelles pouvant être échangées par différents médias, notamment par le biais d'un lien internet envoyé via SMS, WhatsApp, ou encore par le scan d'un code QR, ainsi que tout autre mode de partage disponible sur l'appareil de l'utilisateur (AirDrop, social media, tout clients chat, email, signature email, MS Teams etc.).

Chaque collaborateur de CARTLY® partage les valeurs de l'entreprise, qui sont la culture du service, la transparence, le partenariat, l'empathie, la créativité, la réactivité et l'engagement. Consciente de ses responsabilités, CARTLY® s'engage à prendre en compte les impacts sociaux, économiques et environnementaux dans l'ensemble de ses décisions, actions, et recommandations faites à ses clients.

Cette politique RSE permet notamment à CARTLY® de réduire son impact environnemental, d'améliorer ses relations clients et la pertinence de ses recommandations.

Gage d'une pérennité durable, notre charte RSE se dessine comme la clé d'une croissance partagée, profitable pour l'entreprise, ses collaborateurs, partenaires, clients et plus largement les consommateurs finaux et l'écosystème au sein duquel nous évoluons.

La Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale de CARTLY® s'articule donc sur les 3 piliers suivants sous la responsabilité de Jérémie Dalin, fondateur et directeur.

Ces engagements sont réunis ici dans la charte RSE de CARTLY® :

1. Développement durable
2. Politique sociale
3. Écosystème vertueux et orientations sociétales
4. Pacte mondial

1. Développement durable

Notre politique informatique

L'objectif poursuivi est de réduire l'impact de nos systèmes d'information sur l'environnement. Afin de limiter leur empreinte carbone et énergétique, CARTLY® conduit différentes actions :

Choix exclusif d'un hébergeur éco responsable (Infomaniak) : l'éco-innovation est au cœur de la philosophie d'Infomaniak, qui a engagé depuis 2007 un processus de réduction de la consommation énergétique de ces centres de données.

L'entreprise est engagée dans une démarche systématique de minimisation des déplacements, notamment grâce à la visioconférence et à la web conférence (utilisation de Microsoft Teams et Zoom).

Lorsqu'ils s'avèrent nécessaires, les déplacements des collaborateurs de la société sont rationalisés dans le sens du transport collectif (avion, train, métro, bus, et à défaut véhicules partagés...).

Sensibilisation des collaborateurs, clients et partenaires

2. Politique sociale

Engagements bien-être auprès des collaborateurs

L'entreprise s'attache, au travers de son organisation, de son modèle de management et des avantages qu'elle propose, à contribuer à l'épanouissement de ses collaborateurs. En ce sens, la société a mis en place différentes mesures participant au bien-être de ses salariés.

3. Écosystème vertueux et orientations sociétales

Transparence

L'entreprise s'engage à traiter honnêtement ses parties prenantes, notamment en transmettant les informations requises et en faisant preuve d'ouverture sur les questions qui leur sont liées. Les actionnaires, les collaborateurs, les clients et partenaires reçoivent une information fiable, transparente et véritable.

Ethique

L'éthique est au centre des relations d'affaires de l'entreprise. L'entreprise s'engage à lutter contre la corruption et le trafic d'influence.

En application de ces principes, chacun doit éviter les situations où des intérêts personnels peuvent entrer en conflit avec ceux de CARTLY® et qui pourraient nuire à la société.

L'objectivité doit guider chacun dans ses relations avec les différents partenaires de l'entreprise. Tout conflit d'intérêt potentiel doit être révélé au responsable RSE de CARTLY® afin de permettre à la société de le prévenir ou de le résoudre.

L'entreprise veille à ce que ses sous-traitants et fournisseurs s'engagent dans une démarche éthique et souhaite qu'ils respectent également les principes de la présente charte.

Confidentialité

L'entreprise s'engage à respecter la confidentialité et la sécurité des informations confidentielles reçues des collaborateurs, des clients et autres parties prenantes, et à ne pas les détourner de leur usage initial en se les appropriant ou en les mettant à disposition d'un tiers.

Ceci exige également de ses collaborateurs le respect de la confidentialité et de la sécurité de ces informations et données (y compris personnelles). Il est également essentiel pour chaque collaborateur de s'assurer que toute information propre à CARTLY® reste strictement confidentielle.

Concurrence

L'entreprise s'engage à respecter les règles relatives au droit national et international de la concurrence et à s'interdire toute pratique ayant pour conséquence d'entraver le libre jeu de la concurrence.

Engagements fournisseurs

Depuis sa création CARTLY® privilégie au maximum pour le choix de ses fournisseurs des critères de développement durable.

Par ailleurs, CARTLY® respecte scrupuleusement les conditions de paiement de ses fournisseurs.

4. Pacte mondial

L'entreprise est proactivement respectueuse des 10 principes du pacte mondial de l'ONU rappelé ci-après :

DROITS DE L'HOMME

- 1) Les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme internationalement proclamés ; et
- 2) S'assurer qu'elles ne sont pas complices de violations des droits de l'homme.

TRAVAIL

- 3) Les entreprises doivent faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives ; ainsi que
- 4) L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5) L'abolition effective du travail des enfants ;
- 6) L'élimination de la discrimination dans les domaines de l'emploi et du travail.

ENVIRONNEMENT

- 7) Les entreprises doivent soutenir une approche préventive des défis écologiques ;
- 8) Prendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande ;
- 9) Encourager l'essor et la diffusion de technologies favorables à l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10) Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.